

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 26 février 2026).

PRESENTS (es) :

Mesdames : DESOY Anny, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie, DEVILLE Jeannine, JACQUINET Sybille

Messieurs : BOUGY Thomas, FERY Didier, LECLERC Guy, GILLET Jean-Pierre, BINET Christian, PIGER Philippe

ABSENTS (es) : M. LE BOT Hervé (pouvoir à Mme JACQUINET Sybille)

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 02 février 2026 est lu et adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 04/2026 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 (avant le vote du compte financier unique)

Délibération n° 05/2026 : Vote du Budget Primitif 2026

Délibération n° 06/2026 : Demandes de Subventions Diverses 2026

Délibération n° 07/2026 : Participation financière de la commune au séjour pédagogique 2026

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 (avant le vote du compte financier unique)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-5 et R.1612-52 à 54

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats produits par le comptable public (compte provisoire, balance et tableau des résultats),

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte financier unique,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DÉCIDE :

- de constater les résultats de l'exercice 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget principal		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice ...	612 262.67€	813 936.10€	201 673.43€
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		€ 1 239 653.71€	1 239 653.71€
	Excédent (<i>montant à affecter</i>) ou déficit global	612 262.67€	2 053 589.81	1 441 327.14€
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice ...	2 391 670,75€	657 909,93€	-1 733 760.82€
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		€ 403 739.86€	403 739.86€
	Solde d'exécution positif ou négatif	2 391 670,75	1 061 649.79	-1 330 020.96€
	Fonctionnement (<i>ne pas inclure dans l'affectation</i>)	-€	-€	-€

Restes à réaliser au				
31 décembre	Investissement	-€	-€	-€
Résultats cumulés (y compris RAR)		2 391 670,75€	1 061 649,79 €	-1 330 020,96€

entraînant un besoin de financement s'élevant à 1 330 020,96 € (solde d'exécution négatif + solde RAR investissement)

- d'affecter par anticipation au budget primitif l'excédent de fonctionnement de 1 441 327,14 € comme suit :

. affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 1 330 020,96 € (au minimum, couvrir le besoin de financement)

. report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 111 306,18 € (différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves)

- d'inscrire l'ensemble de ces crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser, au budget primitif 2026, et de confirmer cette affectation après le vote du compte financier unique de l'exercice 2025.

Vote du Budget Primitif 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026, par un vote à l'unanimité des présents et représentés.

Le Budget Primitif 2026 s'établit donc à la somme de :

- 908 895,18 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 4 742 711,96 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Demandes de Subventions Diverses 2026

Madame le Maire rappelle qu'un montant de 15 000 € au compte 65748 a été voté au budget primitif 2026 dans le cadre du versement des subventions aux associations par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

d'allouer aux associations les sommes suivantes :

- P'ASC 2 500 €
- P'ADMR 800 €
- Clef Les Mesneux 3 500 €
- Comité des fêtes 2 500 €
- La MARPA 350 €
- Organismes divers 500 €

de verser 35,00 € pour chacun des organismes divers suivants :

- l'Association Française des sclérosés en plaques
- l'Association des Paralysés de France
- l'Association Française contre les Myopathies – Téléthon
- l'Association Lire et faire lire
- l'Association Oncobleuets – Courlancy
- l'Association des Papillons Blancs
- l'Association sportive de Gueux
- Le souvenir français
- Centre ressource de Reims

Participation financière de la commune au séjour pédagogique 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 07 décembre 2020 relative à la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la commune de Les Mesneux,

Considérant que dans le cadre du séjour pédagogique des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de Les Mesneux à Douarnenez en Bretagne du 15 au 19 juin 2026, la commune s'était engagée à verser une subvention à la coopérative scolaire de 90 € par enfants participants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- de verser à la coopérative scolaire la somme de 90,00 € par élève participant au séjour pédagogique.
- Que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de la commune à l'article 65748

II. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Tableau des permanences du bureau de vote du 15/03/2026

Madame le Maire procède à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2026.

Construction de la nouvelle école

Etat d'avancement des travaux : le choix des peintures, carrelages et sols souples sont en cours. Un rendez-vous avec l'architecte est prévu mercredi 04 mars à 15h30 pour valider 3 points d'eau supplémentaires dans les classes : un budget prévisionnel de 10 000 € sera consacré à ce sujet.

MAM Maison d'Assistants Maternelles

Le permis de construire a été validé et signé ce jour.

CCI

Les travaux de voiries de la future zone artisanale ont débuté aujourd'hui.

Questions et Informations diverses

- Nom de la nouvelle école : Faire des propositions aux élèves de l'école.
- Compte rendu de M. Philippe PIGER d'une réunion de conseillers défense.
- SPL Agencia : Compte-rendu AGO, la société est en déficit.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 21 h 00.

Les Mesneux, le 02 mars 2026

Le Maire,
Anny DESOY,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026 :

MME DESOY	M. LE BOT	MME JACQUINET	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN-GUILLOT